

FLAVIGNAC



Dossier

FLAVIGNAC ET SES VILLAGES

Mairie de Flavignac 87230

05 55 39 11 14

mairie-flavignac@wanadoo.fr

www.flavignac.fr

Sommaire

03 | LE MOT DU MAIRE
04 | CONSEILS MUNICIPAUX
09 | VIE COMMUNALE
18 | LA PAGE DE L'ÉCOLE

20

DOSSIER

FLAVIGNAC ET
SES VILLAGES



28 | VIE ASSOCIATIVE
35 | COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
37 | PARC NATUREL RÉGIONAL
38 | SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN
DE LA VIENNE
39 | ÉTAT-CIVIL
40 | MÉMENTO



FLAVIGNAC

Mairie de Flavignac

87230 Flavignac

05 55 39 11 14

mairie-flavignac@wanadoo.fr

www.flavignac.fr

Bulletin municipal Janvier 2024

Parution bisannuelle

(janvier et juillet)

Responsable de la publication :

Christian DESROCHE, Maire

Rédaction :

Mairie de Flavignac

Crédits photos :

Couverture : ©Daniel Pradier

©Dominique Testaert (mouette

tridactyle p.15), ©Jean-Pierre Toumazet

(pygargue à queue blanche p.15),

©Maxime Fouillet (martinet à ventre

blanc p.15), ©Jean-Michel Bigaud

(élanion blanc p.15), ©Lucie Jacques (Les

Carrioles p.28), ©PNRPL (colonne de

droite p.37), ©Mairie (p.7, 9-12, p.17,

p.19-25), ©Union Cycliste (colonne de

gauche p.32), ©Gymnastique Volontaire

(p.33), ©Cadanses Folk (p.34), ©École de

Flavignac (p.18), ©La Quincaill' & Vous

(p.30), ©Comité de Jumelage (colonne de

droite p.31), ©Flavignac Loisirs (colonne

de gauche p.31), ©APE Graines de

Marmots (p.29), ©TTFL (colonne de

droite p.32), ©SABV (p.38), ©LPO (photo

en haut à droite p.38)

Comité de lecture :

Valérie BETHOULE, Lucienne GAYOT,

Agnès LAFARGE, Colette MALAGNAC,

Christine SAZERAT

Mise en page : Mairie de Flavignac

Impression sur papier PEFC :

Icomia Imprimerie



1^{er} tirage : 520 exemplaires

Le bulletin est distribué par La Poste à tous les foyers de la Commune. Au cas où certains seraient oubliés par les services postaux, nous vous remercions d'en informer le secrétariat de mairie qui dispose de quelques exemplaires.



Le début de cette nouvelle année est l'occasion de se retourner sur 2023 qui a vu le quasi achèvement des trois tranches programmées d'aménagement du centre-bourg après cinq années de réflexions, études et travaux, dont on a bien conscience qu'ils ont été la source de gêne et désagréments.

Au nom du Conseil municipal, je voudrais vous remercier, habitants, commerçants et autres professionnels, mais aussi tous les usagers qui fréquentent Flavignac, pour la patience dont vous avez fait preuve.

Force est de constater que le résultat est là. Même s'il reste quelques imperfections qu'il convient de régler, même s'il faut que les plantes et autres arbres se développent, même s'il est nécessaire que chacun s'approprie ces nouveaux espaces et les fasse vivre, le bourg de Flavignac a un nouveau visage. Aux dires des visiteurs, particuliers, touristes, élus ou responsables d'autres collectivités, professionnels du paysage, etc. qui, nombreux, viennent voir ce qui a été réalisé, cette métamorphose est plutôt réussie.

Elle est d'autant plus appréciable qu'elle répond parfaitement aux préconisations qui se font jour en matière de protection de l'environnement, d'économie des ressources et de qualité de vie des espaces publics. L'instauration d'un espace partagé entre les différents usagers, dans lequel la vitesse est désormais limitée à 20 km/h, répond à ces mêmes impératifs. Si la réception des travaux est prévue pour ce mois de janvier, nous envisageons d'inaugurer cette rénovation du centre-bourg à la belle saison.

Comme le prévoit la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, adoptée par le Parlement et promulguée le 10 mars 2023, vous allez être conviés prochainement à consulter un document sur les zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune et, le cas échéant, donner votre avis. Les dates sont à retrouver dans le bulletin. Ce document a été élaboré par les services de la Communauté de communes et par les élus municipaux ; il essaie de répondre au mieux aux exigences de cette loi, en dépit des délais extrêmement courts impartis par le gouvernement.

La crise sanitaire de ces dernières années et la poussée inflationniste qui a suivi ont mis à mal les finances des particuliers comme celles des associations et des collectivités. Nous nous devons donc d'être très rigoureux dans notre gestion, d'autant que nous ne sommes pas à l'abri d'autres crises, compte tenu des conflits armés et des tensions dans le monde. Malgré les aides du Conseil départemental et de l'État pour les investissements, les restes à charge pour la Commune demeurent importants. L'année 2024 sera en partie consacrée à l'étude de nouveaux projets comme celui de la construction de la halle envisagée sur le champ de foire.

Le Syndicat énergies de la Haute-Vienne va entreprendre un renforcement du réseau, au Pâisseix et à Foulénoux. Une partie sera en aérien le long de la route départementale en direction de Lavignac tandis que l'autre, sur la voirie communale, sera traitée en souterrain.

La société Orange propriétaire des réseaux de télécommunications nous a informés de la fermeture au 27 janvier 2026 du réseau cuivre au profit du réseau fibre plus performant. La Commune de Flavignac sera parmi les douze premières de la Haute-Vienne à voir son réseau cuivre abandonné. Afin de conserver une ligne téléphonique fixe et les accès aux services qui y sont liés, il est donc indispensable d'avoir un raccordement au réseau fibre. Il vous reste par conséquent deux ans pour contacter un opérateur et faire cette modification. Pour le moment, le raccordement est gratuit.

Le Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos familles, une très belle année 2024. Nous avons le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux qui aura lieu le dimanche 21 janvier à 11h00 à la salle des fêtes.

Christian DESROCHE

CONSEIL MUNICIPAL

22 septembre 2023

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Claudine Pradier, François Gayot, Caroline Dupeyroux, René Paraud, Nora Sabourdy Schneider, Hubert Doudet, Jean François Boyer, Stéphanie Pouplier, Maud Gerbaud, Isabelle Bernard, Jim Tran (secrétaire de séance)

Absents avec pouvoir : Karine Bula-Lafont, Benjamin Tournois

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

■ Demandes de subventions 2024**Grosses réparations voirie communale 2024**

Route de la Bastide (dernière partie) et route dans le lieu-dit Sainte-Catherine.

Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour un montant estimé de 65 500 € HT.

Agrandissement columbarium

Il reste peu de places disponibles au columbarium du cimetière. Le Conseil municipal décide de l'agrandir et demande des subventions auprès du Conseil départemental et de l'Etat pour un montant global de 24 762 € HT.

Bornes électriques pour les activités foraines

Le Conseil municipal décide d'installer 2 bornes électriques qui serviront pour les marchés et les manifestations : 1 borne escamotable face à la salle des fêtes (nouveau raccordement électrique) et 1 borne devant la salle des associations.

Ces installations seront réalisées par le SEHV pour un montant total de 8 512,66 € HT. Il y aura une participation du Syndicat Energies Haute-Vienne et une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil départemental.

Panneaux indication commerces et panneaux de rues

Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil départemental pour la mise à jour des panneaux indiquant les commerces et pour le renouvellement de plaques de rues : montant total de 5 280,62 € HT.

■ Redevance assainissement

Le Conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de la redevance assainissement à partir du 1^{er} janvier 2024. La part fixe passera de 30 à 35 € par foyer raccordé et le prix du mètre cube passera de 1,05 à 1,15 €.

Pour information, une étude de transfert « eau et assainissement » sera lancée par la Communauté de Communes très prochainement.

■ ENEDIS – Redevance d'occupation du domaine public (RODP)

Le montant reversé par ENEDIS pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public est de 234 €.

■ Renouvellement de mise à disposition d'un agent

La convention de mise à disposition d'un agent communal, d'une durée de 4h annualisées auprès du CIAS Pays de Nexon – Monts de Chalus, arrive à échéance à la fin de l'année. Après l'accord de la personne intéressée, le Conseil municipal décide de renouveler la convention pour 3 ans.

■ Comité des Œuvres Sociales – Augmentation des cotisations

Le Comité des Œuvres Sociales de la Fonction Publique Territoriale propose d'augmenter la part patronale de 0,80 à 0,85 % de la masse salariale avec une cotisation plancher à 145 € par agent.

■ Location photocopieurs

Le contrat de location des photocopieurs (mairie et école) arrive à échéance à la fin de l'année. Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer un nouveau contrat.

■ Location logement au-dessus La Poste

Les locataires du logement au-dessus La Poste ont donné leur préavis de départ à la fin septembre 2023. Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à attribuer le logement à de nouveaux locataires. Le montant du loyer est fixé à 631,93 €.

■ Exonération de la taxe foncière bâtie pour les chambres d'hôtes

N'ayant pas assez d'éléments pour se prononcer, le Conseil Municipal décide d'ajourner cette question.

Tarifs location de salles communales

La commission « associations, fêtes, foires, manifestations » s'est penchée sur la mise à jour des tarifs pratiqués pour la location de la salle des fêtes.

A compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs seront les suivants pour une location du vendredi 14h au lundi 9h :

	FORFAIT WEEK-END du vendredi 14h au lundi 9h			1/2 journée
	Particuliers Commune	Associations, Commune et Communauté de Communes	Autres	
Grande salle et bar	200 €	130 €	370 €	-
Grande salle, bar et salle de plonge	250 €	160 €	420 €	-
Cuisine, matériel et salle de plonge	110 €	100 €	130 €	-
Petite salle et bar	130 €	100 €	200 €	50 €
Petite salle, bar et salle de plonge	170 €	130 €	240 €	-
Ensemble des salles	440 €	270 €	700 €	-

Location de la salle de l'étage (utilisation uniquement pour des activités payantes régulières) :

- 1 cours par semaine : 100 € par trimestre
- 2 cours par semaine : 150 € par trimestre
- 1 cours par mois : 105 € par trimestre

Pour les associations de la Commune, la gratuité des salles est possible une fois dans l'année lorsque la manifestation est gratuite (hormis la cuisine toujours payante). Toute demande de gratuité de salle doit être adressée à la mairie par courrier motivé. Elle sera examinée par le Conseil municipal. Lorsque les salles sont louées pour le 31 décembre, elles sont toujours payantes, même si la manifestation est gratuite.

Dispositions particulières : un supplément de **10 %** du montant de la location est demandé par journée supplémentaire de réservation. Une caution de **500 €** est à verser avant la remise des clés. Une caution de **150 €** est demandée pour le ménage ; si le ménage n'a pas été effectué au moment de la restitution des clés, la caution est encaissée. Un état des lieux est prévu à la restitution des clés. En l'absence du locataire, il est facturé **30 €**. A la réservation, un montant représentant **20 %** de la location est à verser à titre d'arrhes, non remboursable en cas d'annulation. Le paiement du solde de la location doit impérativement être effectué avant la remise des clés.

Vente de biens immobiliers

Question reportée à une date ultérieure.

Questions diverses

Projet Vado

Le Maire explique qu'il a reçu une demande afin que la Commune soit reconnue « ville ambassadrice du don d'organes ». L'objectif est d'inciter à réfléchir sur le sujet, et d'en discuter ensuite avec ses proches, afin de diffuser la culture du don et d'augmenter le nombre de donateurs. Le Conseil municipal ne souhaite pas être « ville ambassadrice » mais acceptera éventuellement un article sur le sujet dans le bulletin municipal.

Ancienne boucherie intercommunale place du Général de Gaulle

Le local est loué à un traiteur pour la préparation de plats végétariens.

Questions diverses (suite)

Zone d'activité intercommunale : deux porteurs de projet se sont fait connaître pour un achat de terrain. Les négociations sont en cours avec la Communauté de Communes.

Marché de Noël : il aura lieu le samedi 16 décembre de 8h à 13h place du Général de Gaulle.

8 décembre 2023

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Claudine Pradier, François Gayot, Caroline Dupeyroux, René Paraud, Nora Sabourdy Schneider (secrétaire de séance), Hubert Doudet, Jean François Boyer, Karine Bulat-Lafont, Stéphanie Pouplier, Maud Gerbaud
 Absents avec pouvoir : Isabelle Bernard, Jim Tran
 Absent excusé : Benjamin Tournois

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

Gestion financière et communale

Changement de nomenclature de gestion

Au 1^{er} janvier, les communes doivent passer à la nomenclature M57 qui est une nouvelle nomenclature comptable. Le Conseil municipal a délibéré pour une version comptabilité développée.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets de la Commune et du service assainissement

Le Conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget de la commune et du budget assainissement dans l'attente du vote du budget 2024, et ce dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice 2023.

Redevance d'occupation du domaine public par le réseau Dorsal (fibre)

Le Conseil municipal demande le versement pour l'année de 341,44 € à l'opérateur Dorsal pour occupation du domaine public pour ce nouveau réseau.

Décision modificative n° 2

Section d'investissement :

Frais d'utilisation des installations sportives

La Commune est sollicitée par un club sportif situé hors de la commune de Flavignac, pour l'utilisation d'installations sportives (terrain de football avec éclairage, vestiaires, douches). Le Conseil décide de demander par entraînement et match : pour les frais d'électricité, d'eau chaude et de chauffage, un montant de 10 €, et 25 € pour l'utilisation de l'éclairage et des vestiaires.

Télétransmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité

Actuellement, la transmission de tous les actes au contrôle de légalité de la préfecture (délibérations, arrêtés, budgets...) se fait par courrier postal. Il est proposé une transmission électronique par la société JVS pour un montant de 678 € TTC pour 3 ans.

ATEC 87 – Convention pour la compétence informatique

Une convention est proposée par l'Agence Technique départementale pour la compétence informatique des logiciels utilisés par le secrétariat de mairie. Le montant est de 1848,10 € par an.

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
13 Subventions d'investissement	1321 Subvention d'équipement État ; programme 292 City stade				+ 663 €
21 Immobilisations corporelles	2188 Autres ; programme 299 Jeu cour école	- 3 337 €			
23 Immobilisations en cours	2315 Installations, matériel et outillage techniques ; programme 144 GRVC Travaux voirie		+ 4 000 €		
		- 3 337 €	+ 4 000 €		+ 663 €

CDG 87 - Avenant convention de gestion du contrat d'assurance statutaire des agents municipaux

La Commune a signé une convention avec le Centre de gestion de la Haute-Vienne concernant le contrat d'assurance des agents. Le Centre de gestion propose une baisse des frais de gestion de 3 à 1 %.

Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

L'État propose aux collectivités, qui le souhaitent et qui le peuvent, d'octroyer une prime « pouvoir d'achat » en fonction d'un barème financier maximum. Le Conseil municipal est favorable à ce versement. Une délibération sera à prendre lors d'un prochain conseil après avis donné par le Centre de gestion.

Don de terrain à la Commune

Rue Michelet (route de Lavignac), un terrain en vente vient d'être acquis à part égale par les deux propriétaires riverains, Monsieur et Madame Jean Bétemps et Monsieur Fabrice Bonardi. Les acquéreurs ont décidé de faire don à la Commune d'une surface de 67 m², en fond de parcelle, contiguë à l'emprise de l'ancienne station d'épuration.

Le Conseil municipal accepte ce don et autorise le Maire, ou à défaut Claudine Pradier, adjointe au Maire, à signer l'acte. Les services municipaux clôtureront ce terrain ; la Commune s'acquittera de la part des frais de cession qui lui revient.

Mise en vente d'une maison d'habitation avec jardin

Le Conseil municipal décide de mettre en vente un immeuble d'habitation, avec jardin clos attenant, situé sur la parcelle AB 129 (2 rue Saint-Fortunat), au prix de 55 000 €. Pour tous renseignements et pour les visites, s'adresser au secrétariat de mairie. Le Conseil municipal autorise le Maire à diffuser cette annonce sur tout support jugé utile.



Zones d'accélération des énergies renouvelables - Consultation

Dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, il est demandé aux communes de proposer des zones d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR).

La Communauté de communes, en collaboration avec la Commune, a travaillé sur un projet présentant les différentes zones envisagées.

Cette première version, étudiée et affinée par une commission municipale, sera soumise à consultation publique.

Celle-ci aura lieu du **lundi 22 janvier au vendredi 16 février 2024** sur registre mis à disposition à la mairie.

Communauté de communes – Convention d'engagement pour la mise en place de stationnement vélos

Une convention est proposée par la Communauté de communes pour la fourniture d'arceaux de stationnement vélos.

L'achat groupé et le financement de ceux-ci seront faits par la Communauté de communes.

L'installation et l'entretien des arceaux seront à la charge de la Commune. Une dizaine d'installations de ce type seront réparties dans différents sites.

Ruisseau de la Nation et eaux pluviales – Renouvellement réseau : convention et demande de subvention

L'ancienne grosse canalisation conduisant une fraction des eaux du ruisseau de la Nation et diverses eaux pluviales est située pour partie en domaine privé. Elle présente d'importants désordres (obstructions, déformations, cassures, fuites...) et doit être renouvelée sur environ 80 m linéaires.

Le montant des travaux est de 10 343,87 € HT.

Une subvention est demandée au Conseil départemental de la Haute-Vienne et une convention d'autorisation de passage devra être signée avec les propriétaires privés.

Maud Gerbaud, conseillère municipale, ne prend pas part au vote.

Chemin de grande randonnée GR 89 – Convention de passage

Le Conseil municipal accepte un complément à la délibération qui avait été prise précédemment pour ce nouveau chemin de grande randonnée Michel de Montaigne, qui joindra à terme Lyon à Bordeaux, afin d'autoriser le passage de ce chemin sur deux parcelles appartenant au domaine privé de la Commune (digue du plan d'eau).

■ Antenne relais multimédia – Projet de convention Bouygues Télécom

Avant signature éventuelle d'une convention dans le cadre d'une future installation d'un relais multimédia Bouygues Telecom, le Conseil municipal mandate le Maire pour demander à l'exploitant une simulation à l'exposition aux ondes avant et après travaux.

■ Questions diverses

Délibération pour l'encaissement de dons

Le Conseil municipal accepte un don de 60 €.

Demande d'autorisation

Le Maire demande au Conseil municipal son autorisation pour avoir recours, en cas de besoin, à un huissier afin de libérer un logement communal.

Le Relais - Renouvellement de convention

Cette convention concernant la mise à disposition gratuite de deux containers textiles pour les éco-points est renouvelée pour 5 ans.

Regroupement Pédagogique Intercommunal Lavignac-Flavignac-Les Cars

L'inspecteur de secteur de l'Académie va nous rencontrer prochainement concernant les effectifs de la prochaine rentrée scolaire 2024-2025.

Opérateurs téléphoniques

La Commune a consulté des opérateurs pour le passage à la fibre des locaux de la mairie.

APPEL A PARTICIPATION

Partagez vos plus belles photos pour illustrer le bulletin municipal

Suite à un mini concours photo lancé via le groupe Facebook « Flavignac », la couverture de votre bulletin est illustrée par la photo de Daniel Pradier (vue sur Les Garennes). Nous tenons à le féliciter pour cette magnifique prise de vue !

Pour cette deuxième édition, nous avons reçu 6 photographies, prises par 3 participants, à départager.

La Commission Culture, Communication et Patrimoine vous propose de **participer à nouveau à la couverture et/ou l'illustration intérieure du prochain bulletin municipal.**

Le thème retenu pour le bulletin de l'été 2024 : ma vue préférée du bourg réaménagé.

Comment participer ?

- Format de prise de vue : horizontal ou vertical
- La meilleure résolution possible (si la photo n'est pas de bonne qualité, nous ne pourrions malheureusement pas l'utiliser)
- Bien mettre vos noms/prénoms pour pouvoir créditer la photo
- Indiquer le lieu précis de la vue
- **Date limite de dépôt des photos : 15 mai 2024**
- **Votre (ou vos) participation(s) sont à envoyer par mail à l'adresse : jeparticipeflavignac@gmail.com**
- Vous pouvez envoyer plusieurs photos mais 1 par 1 (1 photo = 1 mail participation)

N'hésitez pas à dénicher des petits endroits moins connus !

Un jury composé de 5 personnes de la Commission choisira la photo qui illustrera la couverture du bulletin municipal, voire celles qui agrémenteront le bulletin.

Il n'y a rien à gagner, la commune ne versera pas de droits d'auteur pour cette utilisation (elle indiquera uniquement le crédit photo) : c'est donc juste le plaisir de partager !

Nous remercions chaleureusement les participants et nous vous espérons nombreux pour la prochaine édition.

AMÉNAGEMENT CENTRE-BOURG - PLANTATIONS

Alors que s'achevaient les deux dernières tranches d'aménagement du centre-bourg, on a procédé cet automne aux dernières plantations. C'est l'occasion de faire le point sur les arbres qui agrémenteront désormais les places de Flavignac.

Seuls trois arbres, dont un malade, ont dû être supprimés afin de faciliter la circulation sur la place de la mairie (place du 8 mai 1945). En revanche, ce ne sont pas moins de 36 arbres d'essences variées qui ont été plantés et qui complètent les individus conservés.

Parvis de l'église



Deux *Robinia pseudoacacia* 'Frisia', parfois appelé Acacia doré, ont été introduits sur la place de l'église.

Il s'agit d'une variété de robinier faux-acacia, particulièrement lumineuse, avec son feuillage évoluant du vert tendre au jaune d'or entre le printemps et l'automne. Ce bel arbre à feuilles caduques est doté d'un port souple et aéré et d'un feuillage fin qui procure un ombrage léger sans nuire aux plantes qui l'accompagnent. Il se couvre de grappes de fleurs blanches au printemps, très odorantes et comestibles. Elles sont particulièrement appréciées des abeilles. Ce robinier doit aussi son succès à une grande facilité de culture en tout sol et sous presque tous nos climats, même si son bois, un peu cassant craint les vents trop forts.

Maison des associations

Devant la maison des associations ont été plantés plusieurs arbres fruitiers, notamment des pommiers et des poiriers avec au pied des framboisiers et cassisiers.



Place du 8 mai 1945 et place du Général de Gaulle



Les arbres plantés en alignement côté nord de la place du 8 mai 1945, devant la maison des associations, mais également en alignement sur le haut du champ de foire (place du Général de Gaulle) et en complément aux abords du terrain de pétanque, sont des *Prunus serrulata* Taihaku aussi appelés « cerisier des collines ». Ce petit arbre, dont la couronne est soit en forme d'éventail soit de forme arrondie, est originaire d'Extrême-Orient. Les jeunes feuilles sont brun rougeâtre et virent au vert foncé en été. Elles sont remarquablement grandes, pouvant mesurer jusqu'à 16 cm de long sur 1 cm de large. Le feuillage d'automne est jaune orangé. La floraison se produit en principe au cours des deux dernières semaines du mois d'avril. Le bouton floral est rose clair. Les fleurs sont simples et virent du rose clair au blanc neige.

Place du Général de Gaulle, le long de la rue de la Poste



Le platane *Vallis Clausa* est issu, comme le platane commun, d'un croisement entre le platane américain et le platane oriental. Le *Vallis Clausa* en a toutes les caractéristiques et se prête aux mêmes usages. Sa croissance est semi érigée et son développement se prête bien à la constitution d'alignements urbains ou de bords de routes. Le feuillage est caduc, vert franc.

TRAVAUX SALLE DES FETES

D'importants travaux ont été réalisés dans la salle Gaston Vergnaud. Les murs et portes intérieurs ont été repeints et les éléments apparents de la charpente, lasurés. Les dalles du plafond ont été remplacées.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Conjaud pour un montant de 8 000 € HT.

Avec les éclairages déjà remplacés il y a quelques mois, cette salle, très utilisée par le club du 3^{ème} âge, a bénéficié d'un vrai coup de jeune !



CONCERTATION PUBLIQUE POUR L'ÉLABORATION DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAE_{nR})

Afin d'accélérer le déploiement des Énergies Renouvelables (Enr) et de renforcer l'adhésion aux projets d'énergie renouvelable sur la commune, la loi d'accélération du 10 mars 2023 demande aux communes de définir, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » favorables à l'accueil de projets d'énergies renouvelables.

Après avoir travaillé sur les potentialités de notre commune, les membres du Conseil municipal proposent des zones, identifiées par filière EnR : photovoltaïque et solaire, éolien terrestre, hydraulique, géothermie, installations de chaleur et de froid, biogaz.

Du 22 janvier au 16 février 2024, des cartes seront mises à la consultation et un registre sera ouvert à la mairie, aux heures d'ouverture au public les lundi, jeudi et samedi de 9h à 12h, les mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, afin de permettre à chaque citoyen d'apporter ses réflexions, ses interrogations et remarques.

À LA DÉCOUVERTE DE FLAVIGNAC PAR FRANCE BLEU LIMOUSIN

L'émission de France Bleu Limousin animée par Stéphane Pigato « A la découverte de notre Commune » a fait étape le jeudi 7 décembre à Flavignac.

Ce fut l'occasion de découvrir la Commune par le biais d'un métier atypique avec Éric Dufour de la Maison Grock, des métiers de bouche avec Julien Bousiquier, éleveur de lapins, Fanette Duplouy, éleveuse de poulets et Valérie Bethoule, membre de l'association « La Quincaill' et Vous ». Un point sur le patrimoine a été réalisé avec Jean François Nys, professeur à l'université de Limoges.



Il est possible de retrouver des extraits sur le site Internet et le Facebook de France Bleu Limousin.

CONCERT A L'ÉGLISE



Dans le cadre du 40^{ème} Festival musical de Saint-Yrieix, nous avons eu la chance de pouvoir recevoir le dimanche 6 août 2023 l'accordéoniste classique Elodie Soulard, artiste de renommée internationale. Nous connaissons très bien la facette populaire de l'accordéon, mais la surprise fut grande de découvrir que l'instrument pouvait aussi tenir son rôle pour le répertoire classique.

La qualité d'interprétation et la parfaite maîtrise de son instrument par l'artiste ont ravi les nombreux spectateurs venus assister à ce concert dans l'église de Flavignac qui se prête parfaitement, grâce à ses qualités acoustiques et sa configuration, à ce genre de manifestation.

Il convient de remercier le Comité d'organisation du Festival de Saint-Yrieix qui nous permet chaque année de recevoir des artistes de grandes qualités et renommées lors de ce concert délocalisé, sans oublier la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus, qui contribue financièrement à cet événement.

EXPOSITION MAQUETTES LA FRÉGATE

L'association La Frégate a exposé une vingtaine de ses maquettes au public à la salle des fêtes les 23 et 24 juin 2023. L'événement était gratuit et ouvert à tous.



Les maquettes présentées sont réalisées à partir de matériaux récupérés. Toutes les pièces sont faites par les maquettistes eux-mêmes. Leur taille, au 1/100^e, et leur caractère navigable offrent une expérience immersive de choix.

Lors de cette manifestation, nous avons pu voir des répliques du porte-avions nucléaire Charles-de-Gaulle et du Clémenceau, confectionnées par les soins de Christian Gabart, le second maquettiste de La Frégate. Un travail magnifique et très précis réalisé par des passionnés. Certaines de ces maquettes ont pu être manœuvrées par les enfants sur le lac Saint-Fortunat.



CYCLO-CROSS DU 1^{ER} OCTOBRE

C'est par une journée estivale que le club cycliste de Condat-sur-Vienne organisait un cyclo-cross interrégional regroupant l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine.

Ce sont 200 coureurs qui se sont usés les jambes sur un circuit très technique. Cette épreuve était qualificative pour la coupe de France chez les jeunes. Outre l'épreuve sportive, c'est une belle occasion de faire connaître le remarquable site du lac Saint-Fortunat ensoleillé et fleuri.



NOUVEAU CENTRE DE SECOURS DE NEXON

La pose de la première pierre, symbolique, du nouveau centre de secours de Nexon a eu lieu le 26 septembre 2023 en présence du Préfet, du Président du Conseil départemental, du Président du SDIS et du Député de la circonscription.

Ces travaux d'un montant de 1 300 000 € HT sont financés à 20 % par l'Etat, 40 % par le Conseil départemental, 10 % par le SDIS, 20 % par la commune de Nexon, maître d'ouvrage et 10 %, soit 126 745 €, par un fonds de concours des dix-huit communes desservies par le centre de secours.

Une grande partie de notre commune fait partie de la zone d'intervention du centre de secours de Nexon.

La commune de Flavignac participera donc au financement à hauteur de 10 500 €.



FÊTE DU 15 AOÛT - 50 ANS DU LAC

La municipalité, avec l'aide des associations de la commune, a voulu fêter les 50 ans du lac Saint-Fortunat. En effet, mis en eau en 1973 à l'orée du bourg, il est devenu avec ses équipements et les salles municipales un élément incontournable de la vie flavignacoise.

Lors de la traditionnelle fête du 15 août, l'anniversaire a été salué par diverses animations qui ont ponctué la journée : une exposition de vieilles mécaniques, des initiations au paddle et au canoë, au tennis de table, des animations pour les enfants, le tout accompagné d'une restauration rapide midi et soir.

En fin de journée, et pour marquer ce cinquantenaire en guise de clin d'œil, un palmier a été planté sur la plage, avec les élus, les responsables d'associations et quelques enfants.



Cette belle journée s'est achevée de la plus belle des manières avec un exceptionnel feu d'artifice tiré au bord du lac par la société Auterie Artifices, qui a attiré des milliers de personnes, et par le traditionnel bal dans la salle des fêtes. Nous voulons remercier l'entreprise G.A Nature pour avoir réalisé gracieusement le trou pour la plantation de l'arbre et les diverses associations qui ont animé cette fête tout au long de la journée.

JEUX LAC

Parcours de santé

Afin de développer le parcours autour du lac Saint-Fortunat, la commune a installé de nouveaux équipements et de nouveaux jeux, accessibles aux plus petits comme aux plus grands.

Cet ensemble a coûté 2 047,20 € TTC.



Plage

Une table de jeu traditionnel a été ajoutée près de la buvette pour un montant de 1 288,94 € TTC. Elle est à la disposition de toutes les générations qui peuvent ainsi redécouvrir « les petits chevaux ».



Le réseau cuivre sera définitivement fermé à Flavignac en 2026.

La fermeture du réseau télécom cuivre, support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet (ADSL, vDSL, etc.) aura lieu au plus tard le 27 janvier 2026 sur notre commune.

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau, vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre² pour éviter une coupure de vos services à cette date.

Qui est concerné ?

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau télécom cuivre, vous êtes concerné :

- que vous soyez un particulier, une administration publique, une association, un professionnel ou une entreprise ;
- que vous ayez seulement un service de téléphonie fixe ou que vous utilisiez d'autres services : Internet, TV, Vidéo à la Demande (VOD), streaming, services spéciaux, etc. ...

Si tous vos services vous sont déjà fournis via la fibre optique par votre (vos) opérateur(s), vous n'êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture³.

Comment vont se dérouler les opérations ?

Au plus tard le 26 janvier 2026, tous les accès Internet et/ou les services de téléphonie fixe encore actifs sur ce réseau cuivre seront définitivement coupés.

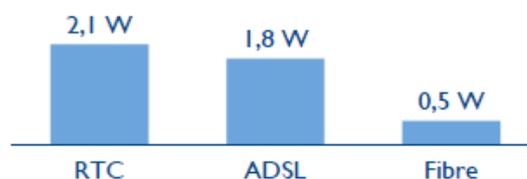
Que devez-vous faire pour continuer à bénéficier de vos services ?

Il vous appartient d'anticiper et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services (téléphonie fixe et/ou Internet et/ou TV et/ou autres usages spécifiques) après le 26 janvier 2026. Vous devez, si cela n'est pas déjà fait, vous rapprocher de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire une offre sur le réseau fibre⁴. Si vous n'avez aujourd'hui qu'un service de téléphonie fixe et que vous souhaitez conserver uniquement ce service et ne pas avoir accès à Internet, cela est tout à fait possible sur le réseau fibre.

Votre opérateur vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement. Veillez à prendre attention à ces communications. Assurez-vous également d'être bien en contact avec votre opérateur : des opportunistes pourraient profiter de cette opération pour au mieux vous proposer des prestations inutiles ou superflues, au pire tenter de vous escroquer.

Quels sont les avantages de la fibre ?

- Elle offre des **débits plus élevés** que ceux disponibles sur le réseau cuivre.
- Le **signal est de meilleure qualité** pour une connexion internet optimale.
- La fibre permet aussi de connecter de **nombreux appareils simultanément avec pour chacun une connexion fluide et sans coupure**.
- La construction récente du réseau fibre lui garantit une plus grande évolutivité face à l'augmentation des débits et donc une **plus grande pérennité**.
- Et enfin, la fibre offre de **meilleures performances énergétiques** : un passage à la fibre divise par 4 la consommation énergétique de l'accès fixe⁵.



Consommation électrique par an par ligne par technologie

Pour approfondir ce sujet :

<https://www.ffttelecoms.org/categories/fin-du-cuivre/>



Si vous ne savez pas répondre à cette question, contactez votre opérateur de téléphone fixe et/ou internet

² Pour les locaux qui ne pourront être rendus éligibles à la fibre optique, des solutions alternatives performantes seront proposées par les opérateurs.

³ En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le ou les opérateurs de vos services de télécommunications fixes

⁴ Ou autre solution alternative.

⁵ Enquête Arcep, « Pour un numérique soutenable », édition 2022. Disponible ici :

https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/enquete-PNS-edition2022-infographie_avril2022.pdf



L'élitage garantit l'accès de tous au service public de la Fibre

Comme le réseau de télécommunications cuivre historique, le réseau public de fibre optique est déployé en souterrain ou en aérien sur des poteaux. En aérien, l'élitage régulier de la végétation aux abords du réseau garantit la qualité du service de télécommunications et la sécurité des personnes et des biens.

La végétation qui endommage le réseau (par chute d'arbre, de branches ou frottement sur les câbles...), qui empêche sa maintenance ou le raccordement d'un usager à la Fibre est une cause importante de service dégradé ou coupé.

De plus, les risques de chute de branche et de coupure des services de téléphonie et d'Internet augmentent considérablement lors des phénomènes climatiques violents. Ceci peut s'avérer lourd de conséquence pour les usagers (particuliers, entreprises, collectivités...) et leur sécurité notamment en cas d'urgence (personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc.)

Un élitage régulier et conforme aux normes en vigueur constitue donc un enjeu majeur pour la qualité et la pérennité du service public de la Fibre qui a vocation à remplacer le réseau de télécommunications cuivre d'ici 2030.

La responsabilité du propriétaire est engagée

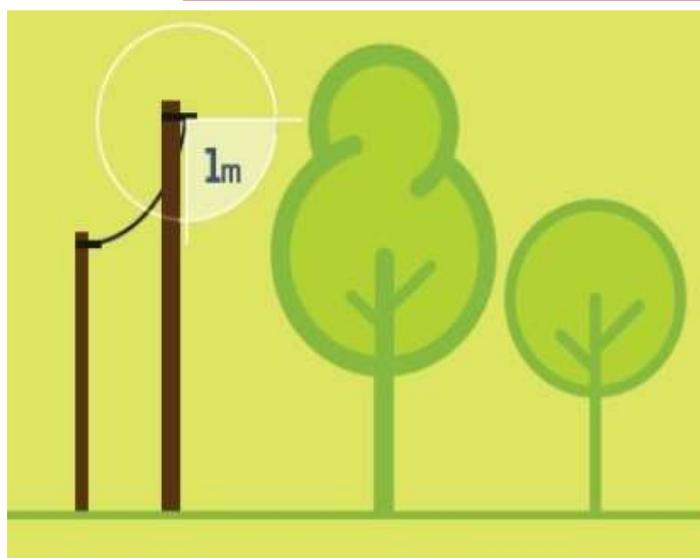
- 1- Les propriétaires des arbres et de toute végétation sont responsables de leurs entretiens.
- 2- Un réseau coupé par une branche engage la responsabilité du propriétaire de l'arbre.
- 3- Dans le cadre des contrats d'assurance Habitation, la responsabilité civile du propriétaire peut prendre en compte les dommages causés par ses arbres (se renseigner auprès de l'assureur).

Que dit la Loi ?

Article L.51 du Code des postes et des communications électroniques :

« Les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public permettant d'assurer des services fixes de communications électroniques, telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élitage et l'abattage, sont accomplies par le propriétaire du terrain, (...) que le réseau soit implanté sur la propriété ou non et, que la propriété soit riveraine ou non du domaine public »

Si le propriétaire ne réalise pas les travaux d'élitage, ce même article autorise, après notification au propriétaire et au Maire, l'exploitant du réseau à procéder aux opérations d'entretien aux frais du propriétaire.



Un réseau public financé par vos collectivités



LES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS DE COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE

avec le soutien de



OBSERVATIONS ORNITHOLOGIQUES

Depuis le dernier article paru en janvier 2023, deux nouvelles espèces ont été recensées sur la commune :

La Mouette tridactyle

Cet oiseau niche autour de l'Atlantique nord jusqu'aux archipels arctiques. Il est souvent vu en pleine mer. A l'occasion de tempêtes, cette mouette se réfugie dans les terres. Celle-ci, comme des centaines d'autres en France après une tempête, fut trouvée morte au lac Saint-Fortunat le 23 novembre 2022 par Maël Rougeolle, jeune ornithologue.



Mouette tridactyle

Le Pygargue à queue blanche

Voilà une nouvelle espèce que nous attendions depuis de nombreuses années. Ce rapace adulte peut atteindre une envergure de 2m50. Il fut observé sur le site de migration le 08 octobre 2023. Il portait une balise Argos (GPS) qui nous a donné de précieuses informations. Ce jeune Pygargue est un mâle de 2^{ème} année, réintroduit en Espagne. Il a passé l'été sur la côte ouest de l'Allemagne et se trouve désormais dans sa zone de lâcher.



Pygargue à queue blanche



Trajet du Pygargue

Le 22 octobre 2023, un Martinet à ventre blanc fut observé en migration, donnée la plus tardive en Limousin. Cette espèce se reproduit dans les falaises continentales et littorales d'une ligne de Biarritz à Mulhouse.



Martinet à ventre blanc – Photo prise sur le site de Flavignac

L'Elanion blanc a niché sur la Commune pour la 4^{ème} année : 2 couples, ayant donné chacun 2 jeunes à l'envol. La surprise est qu'ils ont constitué un dortoir avec une vingtaine d'individus. Aucun dortoir n'était connu en Limousin actuellement.



Elanion blanc – Photo prise à Eynanças

À ce jour, 196 espèces ont été observées sur la Commune.

Jean-Louis Vareille, Patrick Précigout

DON D'ORGANES

Le Collectif Greffe+, union de plusieurs associations de personnes transplantées et de familles de donneurs d'organes, luttant pour favoriser le don d'organes en France, a initié un mouvement permettant aux villes et villages français de s'engager dans ce sujet d'intérêt général.



Le « ruban vert » est le symbole du don d'organes et représente la gratitude de la société envers les donneurs.

Pourquoi parlons-nous du don d'organes, alors que la loi précise que nous sommes tous donneurs ?

Il existe effectivement une loi qui précise que chaque citoyen est donneur d'organes à moins d'avoir exprimé son refus de son vivant ; soit directement sur un registre du refus, soit en ayant laissé un écrit ou un témoignage oral auprès de ses proches.

Malheureusement, dans les faits, cela n'est pas appliqué et le corps médical se confronte à un taux de refus encore très important (33%).

En effet, le consentement au don sera recherché auprès des proches du défunt dans le but de respecter sa volonté. Or, si le sujet n'a pas été abordé au préalable avec l'entourage et si l'un des membres de la famille s'oppose au don (souvent par méconnaissance), aucun prélèvement n'a lieu.

Pourquoi faut-il parler de son choix dès maintenant à mes proches ?

Dans un moment aussi douloureux et inattendu que représente la perte d'un proche, il est difficile d'assumer le poids de la décision d'un don d'organes pour le défunt si la personne n'avait jamais communiqué son avis sur le sujet. C'est pourquoi, il est indispensable d'en parler avec ses proches dès à présent, sans être dans l'urgence.

La communauté a besoin de vous, de nous tous car l'enjeu est important.

Le nombre de patients en attente d'une greffe, qui augmente chaque année, est d'environ 27 000 personnes alors que le nombre de greffes réalisées est de moins de 6 000 et l'on constate plus de 1000 décès par an par manque de greffons.

**DEVENEZ UN HEROS, SAUVEZ DES VIES,
DEVENEZ DONNEUR D'ORGANES !**

Vous avez des questions complémentaires pour prendre une décision éclairée ?

Contactez notre ambassadrice flavignacoise Caroline, Présidente de l'association Transhépate Limousin :
06 84 03 35 57 / transhepatelimousin@orange.fr

Le projet « VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES » est soutenu par l'Association des Maires de France, le ministère de la santé via son Agence de la biomédecine et la Fondation de l'académie de médecine.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site du collectif Greffes+ : www.greffesplus.fr ou contacter par email : villes-ambassadrices@greffesplus.fr



UN NOUVEAU DISPOSITIF POUR PERCER LES SECRETS DE L'EGLISE DE FLAVIGNAC

L'Église de l'Assomption-de-la-Très-Sainte-Vierge vient d'être dotée par l'office de tourisme Pays de Nexon - Monts de Châlus, en partenariat avec la Commune, d'une visite virtuelle accessible sur place grâce à un QR-code situé à l'entrée de la nef.

La visite est également accessible via le tout nouveau site touristique départemental :

www.visitlimousin.com

Plus d'informations page 37



Partagez vos plus belles photos pour illustrer le bulletin municipal : rendez-vous p.8

NOUVEAU À FLAVIGNAC

24/24

7/7

TAXI



Toutes distances

06 31 54 56 70

TAXI conventionné transport médical

- Toutes distances
- Gares / Aéroports
- Assurances / dépannages
- Evénements
- Soirées ...



RECRUTEMENT SURVEILLANTS DE BAINNADE

Il devient difficile chaque année de recruter des surveillants de baignade titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA). Si des personnes de la commune sont intéressées pour passer ce diplôme, nous les invitons à se faire connaître en mairie.



QUELQUES IDÉES DE SORTIES ...

Mercredi 10 janvier

Séance de cinéma : « L'abbé Pierre »
Salle des fêtes à 20h30

Dimanche 21 janvier

Vœux du Maire
Salle des fêtes à 11 h

Mercredi 31 janvier

Séance de cinéma : « Flo »
Salle des fêtes à 20h30

Samedi 3 février

Veillée - Cadanses Folk
Salle des fêtes à 20h30

Dimanche 11 février

Concours de belote - Comité de Jumelage
Salle des fêtes, l'après-midi

Mercredi 14 février

Séance de cinéma : « Monsieur le Maire »
Salle des fêtes à 20h30

Dimanche 18 février

Randonnée VTT et pédestre « Les Feuillardiers »
Union Cycliste de Flavignac
Inscriptions dès 7h, salle des fêtes

Samedi 16 mars

Repas Choucroute - Comité de Jumelage
Salle des fêtes, en soirée

Samedi 16 mars

½ journée cyclo - Union Cycliste de Flavignac
Inscriptions dès 13h, maison des associations

Samedi 30 mars

Stage breton l'après-midi
Repas partagé
Bal breton/limousin le soir
Cadanses Folk
Salle des fêtes

Samedi 6 avril

Repas
APE Graine de Marmots

Dimanche 26 mai

Tradi-Thé - Cadanses Folk
Salle des fêtes à 15h

Vendredi 5 juillet

Marché gourmand
Comité de Jumelage et Comité des Fêtes
Place de Diethenhofen à partir de 18h30

RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024

Les effectifs pour la rentrée 2023-2024 sont de 83 élèves répartis comme suit :

- PS/MS : 20 (12+8), Cédric Reymond et Nicolas Auzeméry qui assure la décharge de direction les mardis.
- MS/GS : 21 (7+14), Géraldine Tarlet.
- GS/CP : 20 (7+13), Marie Bénévent (à temps partiel) et Nicolas Auzeméry qui effectue son complément de service les jeudis et vendredis.
- CE1/CE2 : 20 (12+6), Sophie Aumaître.



PROJETS 2023-2024

Différentes sorties et manifestations auront lieu avec notamment les différents projets sportifs en partenariat avec l'USEP, « École et cinéma » pour les classes élémentaires...

LES EXPLORATEURS DU PARC

Cette année scolaire, l'ensemble de l'école a été retenu par le PNR (Parc naturel régional Périgord-Limousin) pour participer dans le cadre des Explorateurs du Parc 2023-2024 à « La Mission Insectes ».

Ce projet a pour objectifs généraux :

- de faire acquérir aux élèves des connaissances sur les insectes (morphologie, biologie, reconnaissance d'espèces communes et écologie).
- de faire prendre conscience de l'intérêt de préserver ces invertébrés, maillon essentiel de la biodiversité.
- d'acquérir les méthodes d'inventaire, action primordiale dans la connaissance et la protection des populations d'insectes.

« NETTOYONS LA NATURE »

Le lundi 25 septembre, les 4 classes ont participé à l'opération « Nettoyons la nature » qui a pour ambition de préserver la nature, mais aussi de sensibiliser, par la pédagogie et la convivialité, à la valeur inestimable que représentent les terres, plages, montagnes et espaces verts.



Le but est de ramasser les déchets sur un site déterminé (pourtour du lac Saint-Fortunat), afin d'éliminer un maximum d'éléments polluants en un minimum de temps.

Cette opération permet d'agir concrètement pour la préservation de l'environnement tout en sensibilisant les élèves à un sujet qui concerne l'ensemble de la planète.



SPECTACLE ET REPAS DE NOËL

JEU COUR DE L'ÉCOLE

Une nouvelle structure de jeux a rejoint la cour de l'école pour le plus grand bonheur des élèves. Les enfants fréquentant l'accueil de loisirs « Bouge tes Loulous » peuvent aussi en profiter.

Cet équipement a coûté 15 527 € HT subventionné à hauteur de 35 % par l'Etat (5 434,45 € au titre de la DETR).



Le jeudi 21 décembre, les enfants des écoles de Flavignac et de Les Cars ont assisté au spectacle de Noël « Les énigmes des Elfes au bal des Princes » joué par le groupe Orange et Rose.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Quelques enfants de l'école ont participé au dépôt de gerbe et au discours lors de la cérémonie du 11 novembre.



Le vendredi 22 décembre, un repas de fêtes a été servi à midi à la cantine scolaire.



FLAVIGNAC ET SES VILLAGES

Les noms de nos villages (suite)

LES HABITATS ET LES DOMAINES RURAUX

Beaucoup de noms de lieux révèlent évidemment l'occupation humaine et la manière dont les habitants ont aménagé et façonné les paysages au long de plusieurs millénaires. Certains lieux-dits portent un nom issu ou composé à partir d'un nom de personnes ou de familles qui ont investi les lieux à un moment donné. C'est le cas pour Flavignac, le « domaine de Flavinius », pour Cessat, le « domaine de Cessius ». On avait vu l'exemple aussi du Puy-Mazautier incluant le nom d'une famille Autier, mais il existe plusieurs autres cas où le prénom ou le patronyme d'un propriétaire ou d'un habitant du lieu, souvent un domaine ou une installation particulière, s'est immiscé dans la désignation.

Mais attention, un toponyme peut aussi devenir un patronyme : si beaucoup de lieux-dits tirent leur nom d'un prénom ou d'un nom de famille de ses habitants, l'inverse se produit aussi très souvent. Ainsi pour ne prendre en considération que des villages de Flavignac : Chazelas, Beyrand, Faye, Sainte-Catherine, Loménie, et même Brelaudie, ont désigné des lignées d'habitants ayant au moins un ancêtre lointain issu de ces villages et qui en ont adopté le nom.

JFB

EYNAŃÇAS

Même si la chose est moins évidente que pour Flavignac et Cessat, on peut se demander si Eynançás n'est pas aussi une formation de type gallo-romain, Nantius + suffixe *-acum* qui signifierait le domaine de Nantius. On trouve en effet parfois le nom écrit Eynansac. Une autre difficulté apparaît cependant : la présence du préfixe Ey- qui indiquerait, comme dans le cas de Ey-vaux, que l'on irait ou que l'on serait « à » Nansac ; l'ensemble préfixe + nom aurait fini par s'agglutiner. Ceci n'est bien sûr qu'hypothèses et on arrive ici aux limites de l'exercice.



Figure 1 : Eynançás

Parmi les noms de lieux formés sur un nom de famille, on trouve souvent dans la région des toponymes se terminant en -ie, qui caractérise un lieu autrefois habité par ou ayant appartenu à une famille donnée.

VIDALIE

Au 13^e siècle est mentionné le *villare* de Vidalie. Dans le sud-ouest du Limousin au Moyen Âge, le mot *villare* paraît désigner une maison importante, souvent à un ou deux étages avec des dépendances plus ou moins développées (cour fermée, bâtiments annexes...), occupée par une famille d'une certaine notabilité. Les sources écrites du 13^e au 15^e siècle révèlent au moins une demi-douzaine de maisons ainsi qualifiées dans le bourg de Flavignac ou dans certains villages comme Vidalie. Il se pourrait que le *villare* de Vidalie doive son nom à une famille *Vital* attestée en 1254 dans ce secteur.

BRELAUDIE

Ancien village, Brelaudie est devenu aujourd'hui, tout comme Vidalie, un quartier du bourg de Flavignac, quartier que l'on a parfois distingué en Brelaudie-Haut et Brelaudie-Bas. En fait, le vrai lieu-dit d'origine est Brelaudie-Bas. Brelaudie-Haut, un peu en dessous du château d'eau actuel, s'appelait autrefois *La Malatria*, ou *La Malatie*, terme qui désignait au Moyen Âge une maison de soins, un petit hôpital que l'on installait à l'écart des habitats par précaution, pour éviter d'éventuelles contagions. Au 15^e siècle est encore attestée dans ce secteur une *infirmaria* ou infirmerie qui correspond probablement au même établissement. Le nom Brelaudie pourrait être formé, quant à lui, sur le nom de famille attesté Brelaud ou Brilaud, soit le lieu habité autrefois par une famille de ce nom. Étonnamment, cependant, une ou plusieurs familles Brelaudie, paraissant aujourd'hui éteintes, ont tiré leur nom du village et semblent avoir été liées directement à Flavignac, donc à ce toponyme rare de Brelaudie.



Figure 2 : Vidalie et Brelaudie, des villages à l'origine distincts du bourg de Flavignac (extrait du plan cadastral, vers 1814)

LE CLOS DE QUINSAC

Cet ancien lieu-dit cadastral, à l'emplacement duquel se trouve aujourd'hui la zone d'activités de Flavignac, tire son nom d'une famille Quinsac attestée jusqu'au 19^e siècle et qui était propriétaire de nombreux terrains près du bourg (notamment vers le sud du champ de foire et l'actuelle rue de la Poste). Le Clos de Quinsac a dû lui appartenir aussi.

LE MOULIN DES MAINGOUX

Jusqu'au 16^e siècle, ce moulin, installé sur l'Arthonnet, s'appelait Le Moulin du *Roudaud* ou du *Rodal*, nom assez fréquent pour les moulins. Le mot fait référence à la roue. Ce moulin, attesté en 1552, fut possédé et exploité dès la fin du Moyen Âge par une branche de la famille de Loménie dont les membres étaient souvent prénommés Aymeric, prénom remplacé régulièrement par son diminutif, Maingot ou Mingou. Le moulin, modernisé et électrifié vers 1910, a fonctionné jusque dans la deuxième moitié du 20^e siècle.



Figure 3 : Moulin des Maingoux

MARLOTIE

Marlotie désignait jusqu'au 17^e siècle un domaine, partie du village de Faye. Il n'y a guère de doute que ce tènement tirait son nom de celui de la famille Marlot attestée au 13^e siècle à Faye, précisément comme tenancière d'une exploitation.

LAMBAUDIE ET LE MOULIN DE LAMBAUDIE

Le domaine de Lambaudie était une importante propriété de la famille de Loménie à partir du 15^e siècle. Le Moulin de Lambaudie, sur l'Arthonnet, était le moulin associé à ce village. La Petite Lambaudie qui ne figure pas encore sur le plan cadastral de 1814, est une ferme beaucoup plus tardive, un écart du même village. Il semble que Lambaudie soit formé à partir d'un nom de personne d'origine germanique *Ambaldus* qui a donné Ambaud. Il s'agit donc très probablement d'un village baptisé ainsi dans le Moyen Âge central à partir du nom de la famille qui y était installée : L'Ambaudie. Progressivement, et comme cela arrive souvent, surtout lorsque le nom commence par une voyelle, l'article s'est aggloméré au nom pour donner Lambaudie.



Figure 4 : Le Moulin de Lambaudie



Figure 5 : Lambaudie

LE MASGOUDIER

Comme le Mas-Autier du Puy-Mazautier, Masgoudier est formé d'après le mot « mas », issu de manse qui désignait au Moyen Âge une ferme ou une unité d'exploitation et sur le nom de personne Goudier, nom d'origine germanique Godharius. Il peut s'agir là d'une exploitation d'origine médiévale qui a évolué en un village.



Figure 6 : Le Masgoudier

La désignation de certains villages reprend parfois les caractéristiques du peuplement et de l'habitat les composant.

LE MAINE

Ce nom de lieu peut venir du latin *manere*, résider, demeurer et peut désigner un domaine plus ou moins important. Il se pourrait cependant que dans les régions occitanes, le mot ait pris simplement le sens de hameau ou écart. Le toponyme est plus fréquent en Angoumois et en Périgord et, en Limousin, dans les zones situées au contact de ces deux régions.



Figure 7 : Le Maine et Les Grands Monts

LE MAS DU CHAMP

L'exploitation agricole du Mas du Champ est une création relativement récente. Elle n'existe pas sur le plus vieux cadastre, en l'occurrence ici celui de l'ancienne commune de Texon du début du 19^e siècle. Le toponyme reprend le mot « mas » mais au sens moderne, c'est-à-dire, celui de ferme, domaine rural. La référence au champ peut se comprendre comme l'indication d'une implantation dans une zone à l'écart des habitats, au milieu des terres agricoles.



Figure 8 : Le Mas du Champ

LA BORDE

Mansum nostrum de la-Borda, situm in parrochia de Flavinhnac, in curia de Faya. C'est ainsi que les moines de l'abbaye de Solignac décrivaient le lieu de La Borde au 13^e siècle, village dans lequel ils possédaient un manse, c'est-à-dire une exploitation agricole qui dépendait directement de leur prieuré de Faye. Le mot *borda*, d'origine germanique, désignait au Moyen Âge, dans le sud-ouest de la France, une petite ferme.



Figure 9 : La Borde

LA MAISON NEUVE

Voilà un toponyme évident. Il désigne une maison d'habitation récemment construite. Mais, une « maison neuve » finit par vieillir tout en gardant son nom. En fait, elle reste toujours plus récente que l'habitat des environs auquel elle se réfère. Ainsi, la Maison Neuve de Busserolles construite au 19^e siècle restera toujours plus récente que le village de Busserolles qui remonte au moins au Moyen Âge. Flavignac comporte plusieurs « Maison Neuve » : outre celle de Busserolles, on trouve celle de Lambaudie et celle de Puyrenon.



Figure 10 : maisons neuves



Figure 11 : Le Moulin Neuf

LE MOULIN NEUF

Le Moulin Neuf procède de la même évolution. Il s'agit là d'un moulin, peut-être ancien, mais qui est certainement plus récent que le Moulin de Lambaudie ou le Moulin des Maingoux pour ne citer que les moulins situés en amont et en aval de celui-ci. Le toponyme désigne aujourd'hui une petite ferme déconnectée de la rivière. Il existait cependant jusqu'au début du 19^e siècle un petit bâtiment, alors en ruines (en jaune sur le plan cadastral), au bord de l'eau sur la rive droite. Cette ruine pourrait correspondre aux installations de ce « Moulin Neuf » parfois appelé aussi « Moulin de Faye » et qui n'a, par conséquent, pas dû fonctionner très longtemps. La route départementale de Flavignac à Gorre n'existe pas encore et il est probable que sa construction avec son pont sur l'Arthonnet a bouleversé ce secteur et fait disparaître la ruine.

CHAZELAS

Le toponyme en langue limousine désigne des petites maisons ; le nom dérive du latin *casa*, « la maison », auquel a été ajouté le diminutif *-ela*. Au début du 19^e siècle, ce village était formé de maisons et petites fermes dispersées de part et d'autre de l'ancien chemin menant de Flavignac à Rilhac-Lastours. Il est probable que cette configuration datait du Moyen Âge.

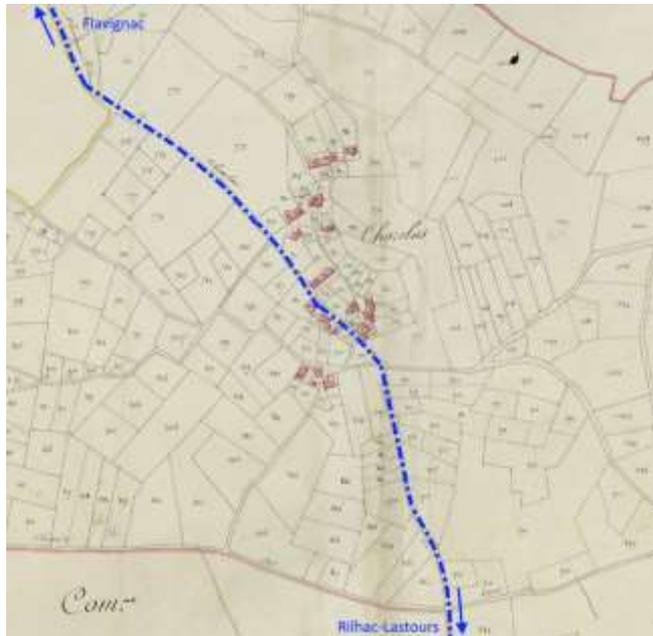


Figure 12 : Chazelas, au long de la route entre Flavignac et Rilhac-Lastours

LA BASTIDE

La Bastide ou La Batide est un toponyme qui semble apparaître dans la région dans la fin du Moyen Âge pour désigner un centre domanial, une maison ou une demeure rurale, généralement bien construite en matériaux solides. Souvent isolée elle tend à se distinguer des fermes courantes.



Figure 13 : La Bastide



Figure 14 : La Bastide

LAFARGE

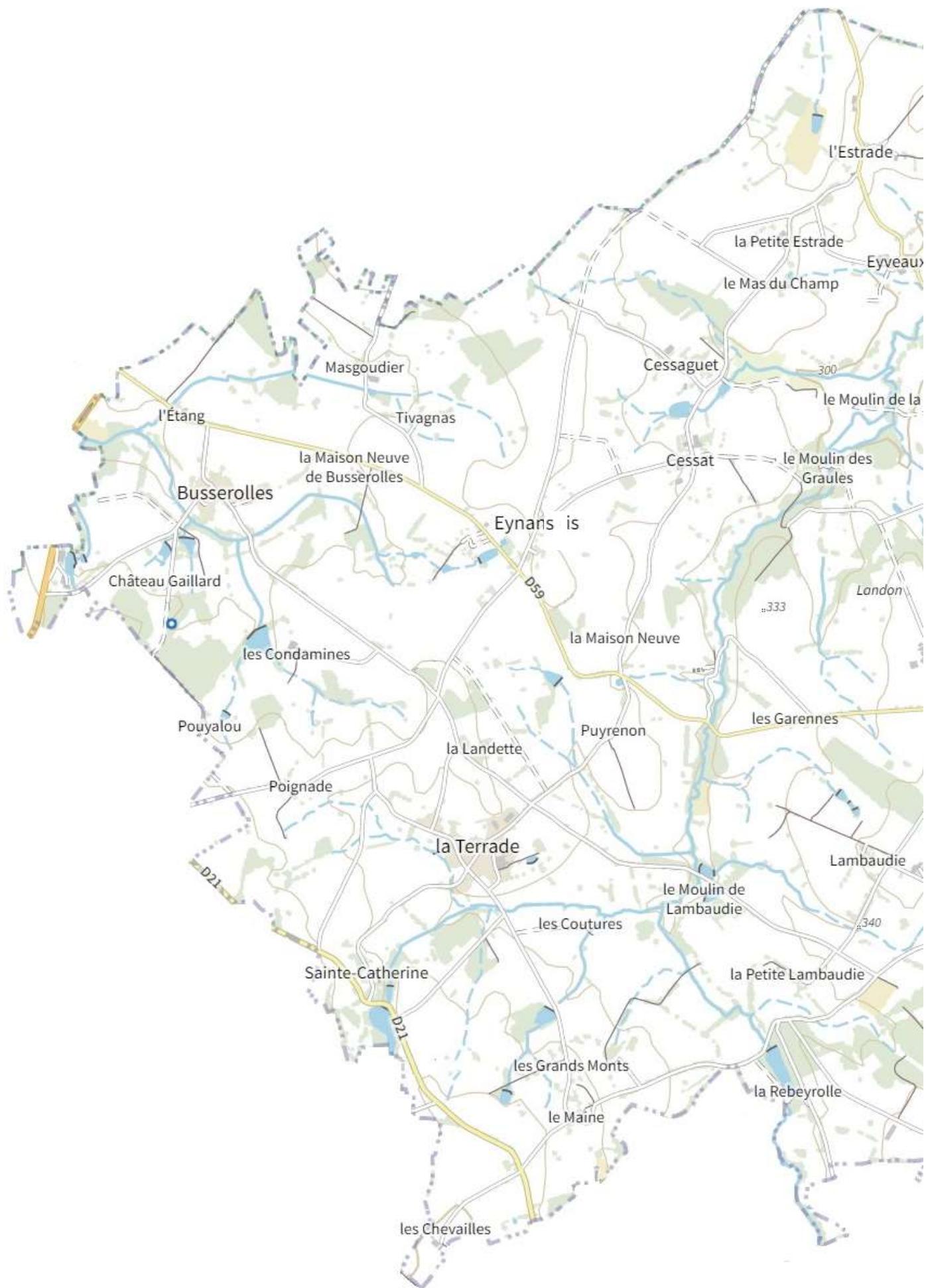
Lafarge ou La Farge est la francisation du mot de langue limousine *farja*, désignant une forge. Lafarge se présente aujourd'hui comme un ensemble d'anciennes fermes, mais l'existence d'une ancienne retenue d'eau, déjà asséchée avant 1748, sur le ruisseau du Brouillet juste en amont du village invite à se poser la question d'une ancienne forge qui aurait été installée au-dessous de cet étang destiné à lui fournir l'énergie hydraulique nécessaire. Sur la paroisse voisine de Lavignac, le ruisseau du Brouillet était parfois appelé aussi ruisseau de la Forge.



Figure 15 : Lafarge

LES CHABANNES

Le mot de langue limousine *chabanas*, signifie littéralement « Les Cabannes » et désigne soit des habitations ou petits bâtiments sommaires et pauvres utilisés comme logements par des personnes démunies, soit de petits édicules situés dans des champs ou jardins plus ou moins éloignés des habitations, en l'occurrence ici du bourg, et qui pouvaient servir épisodiquement pour les besoins de l'exploitation de ces parcelles ou comme abris temporaires.





Par leur dynamisme, les associations améliorent le cadre de vie des habitants et participent, pour beaucoup d'entre elles, à l'animation de la vie locale. Les adhérents et bénévoles faisant partie des moteurs essentiels à leur bon fonctionnement, celles-ci sont en recherche constante de nouveaux membres. N'hésitez pas à les rejoindre.

ASSOCIATIONS GÉNÉRALISTES

LES CARRIOLES

07 67 93 72 95 - lescarrioles@gmail.com

Site web : www.lescarrioles.fr

Page Facebook : Association Les Carrioles

Retours sur la 12^e édition du festival

L'Ecofestival Les Carrioles s'est déroulé le premier week-end d'août autour du lac Saint-Fortunat, après une semaine de montage menée par la joyeuse équipe de bénévoles.

Dès le vendredi soir, le site a accueilli 200 à 300 personnes, venues d'abord écouter les chants polyphoniques des Soeurs Tartellini, jumelles de cœur déployant leur répertoire exclusivement féminin *a capella* au fil de leur spectacle *Les Soeurs Tartellini chantent le world*. La soirée s'est poursuivie avec le jeune rappeur local Nao, accompagné de ses supporters prêts à faire grimper l'ambiance, avant la montée sur scène du groupe HOP HOP HOP CREW et ses mélodies endiablées d'Europe de l'Est. Pour finir, un moment magique sur la plage, avec le conteur Pierre Deschamps et ses récits stellaires, dans le décor naturel d'un ciel couvert qui laisse apparaître et disparaître la lune au gré des histoires.



Les Soeurs Tartellini

Le samedi matin, près de 80 exposants se sont installés, formant dès 14h30 un marché artisanal et paysan aux couleurs et aux saveurs locales. Maroquinerie, distillerie, savonnerie, chèvrerie... Notre territoire regorge de créateurs et de producteurs partageant pour certains leurs savoir-faire autour d'ateliers animés sur leurs stands. Les enfants présents ont ainsi pu tricoter, assembler, frapper au maillet le tissu et voir apparaître des empreintes végétales, plier le papier, mais aussi déguster une glace !

En tout, au fil du week-end, près de 3 000 visiteurs ont arpenté le marché, sous la bruine le samedi et sous le soleil le dimanche.

Les Soeurs Tartellini ont quant à elles déambulé avec leur globe et leurs cordes vocales affûtées proposant leurs chants pétillants aux spectateurs, tandis que de valeureux parents pédalaient pour enclencher le Circophone, somptueux manège en bois réalisé par le Cirque Plein d'Air, tournant au son de l'orgue de barbarie et de la clarinette.

Le samedi, le public présent a pu assister à deux représentations de la Compagnie du Petit Monsieur, et il a ri ! Il a ri de ce petit monsieur en costume et cravate rouge, mime burlesque bravant les gouttelettes de pluie, et tournant en dérision deux "instruments" de la modernité que sont la cabine téléphonique et la tente deux secondes. En soirée les concerts de Malouët et Faut qu'ça guinche ont clôturé cette journée pluvieuse de leur communicative humeur dansante.



Hop Hop Hop Crew

Le soleil était au rendez-vous pour la journée du dimanche, les ateliers percussions ont fait vibrer les berges du lac.

Le thème de l'eau était justement au cœur des préoccupations de la table ronde animée par l'Université Populaire et Coopérative du Limousin et d'ailleurs. Beaucoup de visiteurs pour cette troisième journée de festivités, venus écouter les Passeurs d'Histoires, la Militante Limousine Fanfare, mais aussi venus en balade autour du Brouillet dès 9h du matin, ou à la découverte des plantes sauvages en après-midi, et surtout venus danser au rythme des compositions de musique traditionnelle du groupe La Chimère.

Le public continue de suivre ce rendez-vous incontournable au cœur de l'été, un public de tous âges, curieux de cette manifestation ouverte aux alternatives, aux défis de l'époque et aux sensibilités artistiques.

Nous remercions la Commune de Flavignac pour l'accueil de notre manifestation pour la deuxième année consécutive, Nora et Alain Schneider pour le champ privé mis à disposition, Valérie Bethoule et La Quincaill' et Vous pour l'accueil de notre matériel et de nos réunions tardives.

Un énorme merci à l'équipe de bénévoles mobilisés pour certains toute l'année, pour d'autres toute une semaine pour que tout soit prêt, que personne ne se perde, que tout le monde trouve un stationnement, que tout le monde puisse manger et boire, que l'électricité fonctionne, ... Bref un travail intense, entre organisation et intelligence collective pour trois journées de festivités.

Nous souhaitons poursuivre nos activités sur le site de Flavignac et nous nous attelons dès l'automne à la programmation. N'hésitez pas à rejoindre l'équipe si le cœur vous en dit ! Cet hiver, nous proposerons également des temps conviviaux, soirées jeux, bal trad',...

APE FLAVIGNAC - LES CARS

Contact : ape.rpiflc@gmail.com

Page Facebook : APE Flavignac Les Cars

Instagram : APEGrainesdeMarmots

L'année 2023 fut une année riche en événements pour la toute jeune association des parents d'élèves de Flavignac et Les Cars créée en octobre 2022.

L'association s'est tout d'abord trouvée un nom, Graines de Marmots, grâce aux votes de l'ensemble des parents d'élèves, puis un logo.

Le but de l'association est de récolter des fonds pour aider les écoles à financer des projets et du matériel, mais aussi de créer des événements pour le plaisir de tous.

À Noël dernier, un grand goûter convivial était proposé dans la cour de l'école de Flavignac, en présence du père Noël.



Pour fêter les vacances de Pâques, une vente de gâteaux et autres gourmandises autour du thème du chocolat a régalé petits et grands.

Vendredi 30 juin, la fête de l'école fut un réel succès, parents et enfants ont assisté avec plaisir au spectacle proposé par les enseignants puis se sont restaurés sur place dans une ambiance conviviale et chaleureuse.



Le 15 août, l'association a participé à la fête des 50 ans du lac Saint-Fortunat en tenant un stand de plaisirs sucrés et en proposant des jeux en bois pour les enfants.

L'association Graines de Marmots propose également régulièrement diverses ventes (album photo, chocolats et sapins de Noël...) tout au long de l'année.

L'association compte aujourd'hui une quinzaine de membres actifs, régulièrement épaulés par d'autres parents participant plus épisodiquement aux divers événements. La bonne entente et la très bonne coopération entre l'association et les enseignants des deux écoles permettent de mener à bien les différents projets entrepris ! Néanmoins, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

N'hésitez pas à nous contacter par mail ou à nous suivre sur les réseaux sociaux !

Retrouvez la liste des associations de la Commune sur notre site Internet : <https://flavignac.fr/category/associations/>
Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site Internet : <https://flavignac.fr/> ainsi que la rubrique « Agenda » du site de l'Office de tourisme Pays de Nexon - Monts de Châlus : <http://www.visitlimousin.com/pays-de-nexon-monts-de-chalus/> pour ne manquer aucun rendez-vous !

LA QUINCAILL' & VOUS

laquincailletvous@gmail.com

Page Facebook : laquincailletvous



Des nouvelles de La Quincaill' & Vous

Cet espace associatif est avant tout un lieu de vie, de partage et de rencontres entre Flavignacois(e)s, habitant(e)s des communes voisines ou plus éloignées et même avec les pèlerins. Autour d'ateliers, d'instruments de musique, d'un verre de l'amitié ou d'un jeu de société, la bonne humeur est toujours de la partie !



La Quincaill' c'est aussi une trentaine de producteurs, 9 créateurs et 5 associations du coin qui nous font confiance pour proposer plus de 300 produits.

Fruits et légumes de saison frais

Produits laitiers : fromages de chèvre et vache, yaourts, riz au lait, beurre...

Viande et charcuterie : porc, bœuf, veau

Poissons fumés et plats cuisinés

Gâteaux, biscuits, madeleines, confitures, miels

Épicerie sèche : grand choix de farines, pâtes...

Produits en vrac : riz, pâtes, légumes secs, biscuits...

Condiments : huiles, vinaigres, moutardes, mayonnaises...

Boissons : jus de pommes, jus pétillants, limonades, bières, cidres, tisanes et cafés

Produits d'hygiène : savons, lessives, éponges, serviettes hygiéniques...

Créateurs & Artisanat : déco, bijoux, poteries, maroquinerie, objets en bois...

Entrez- Adhérez - Profitez

Horaires d'ouvertures :

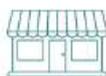
Mercredi : 9h - 12h30 / 15h30 - 19h30

Jeudi et vendredi : 15h30 - 19h30

Samedi : 10h - 12h30

- ⊗ Une boutique associative de producteurs et de créateurs
- ⊗ Un espace de vie convivial, de rencontres et d'activités
- ⊗ Une brocante et une friperie associative

Retrouvez la Quincaill'
face à la pharmacie
de Flavignac



laquincailletvous@gmail.com
@laquincailletvous
@la_quincaill_et_vous_



À plusieurs, on va plus loin !

Venez quinquiller, rejoignez notre équipe de bénévoles :)

- pour tenir les permanences de la boutique
- et/ou proposer des activités (musique, bricolage, jardinage...)

Vous souhaitez participer à cette belle aventure ?

N'hésitez pas à venir nous voir au 12 rue Jean Moulin à Flavignac (en face de la pharmacie)
ou à nous contacter à laquincailletvous@gmail.com

FLAVIGNAC LOISIRS

Contact : Marie 06 32 02 05 58

Après la démission de la présidente Agnès Lafarge pour raison de santé, le Conseil d'administration a décidé de poursuivre ses activités de façon collégiale sans aucun président ou présidente.



Repas de fin d'année 19 novembre 2023

Voici le programme de l'année 2024 :

Mardi 9 janvier à 14h : Assemblée générale suivie d'une dégustation de galettes et brioches confectionnées par Fabrice notre boulanger

Mardi 6 février : crêpes et loto

Mardi 13 février : repas du Mardi gras préparé par François et servi par Isabelle qui se dégustera au Saint-Fortunat

Mardi 9 avril : repas à la salle du 3^{ème} âge

Dimanche 14 juillet : repas au Saint-Fortunat

Mardi 6 août : pique-nique à la salle du 3^{ème} âge

Mardi 1^{er} octobre : repas à la salle du 3^{ème} âge

Dimanche 24 novembre : repas de fin d'année à la salle du 3^{ème} âge

Les activités : belote tous les mercredis à partir de 13h45 et loto

Venez nous rejoindre et partager les activités du club, nous vous accueillerons avec plaisir.

COMITÉ DE JUMELAGE

Co-présidents : Mickaël Bourdolle 06 22 91 58 01
et Eric Coussy 06 13 51 68 15

Le Comité de Jumelage vous présente tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année, ainsi qu'à vos familles.

Pour commencer 2024, nous vous proposons un concours de belote le dimanche 11 février à la salle des fêtes de Flavignac. Venez nombreux pour passer un dimanche dans la bonne humeur.

Nous vous attendons, tout aussi nombreux, que l'an passé, lors de notre repas choucroute allemande prévu le samedi 16 mars à la salle des fêtes. Pour être sûr de participer à une bonne soirée conviviale et festive, pensez à réserver le plus tôt possible.

Pour le week-end de la Pentecôte, nos amis Allemands viennent nous rendre visite. A ce jour, le programme n'est pas encore arrêté. Si vous souhaitez découvrir et partager la richesse de nos nombreux échanges, n'hésitez pas à vous rapprocher du Comité.

Nous prévoyons également pour cette année, en partenariat avec le Comité des Fêtes, un marché gourmand le vendredi 5 juillet place de Diethofen.

Le Comité est toujours à la recherche de nouveaux foyers d'accueil pour la venue de nos amis, ainsi que des bénévoles pour animer au mieux nos manifestations tout au long de l'année.



Présidente du Comité de Jumelage de Diethofen avec le cadeau réalisé par Jean-Louis Puivif

UNION CYCLISTE DE FLAVIGNAC

Président : René Paraud
05 55 39 15 81

Le 15 octobre encore une fois une affluence record à la 27^{ème} édition de la Fête du cidre : exposants, vide grenier géant, repas gastronomique sur place sous chapiteau réalisé par le restaurant "Le Saint-Fortunat", c'est tout cela la fête du cidre mais c'est surtout le cidre pressé sur place toute la journée avec un volume de pommes traditionnelles impressionnant. Un grand merci à tous les bénévoles et à toutes les personnes qui ont donné les pommes.



Fête du cidre 15 octobre 2023

Déjà l'année 2024 se profile. Les deux manifestations de printemps sont programmées : le dimanche 18 février avec la randonnée vtt et pédestre "Les Feuillardiers", des circuits pour tous et le samedi 16 mars avec la rando cyclo route, 2 circuits proposés à allure régulée pour découvrir les charmes de notre région.

Alors venez nous rejoindre, l'UC Flavignac organise régulièrement des sorties routes et vtt adaptées à toutes les allures.



Merci de nous faire confiance et nous vous souhaitons à toutes et tous une excellente année et bonne santé pour 2024, et nous l'espérons, le plaisir de se retrouver sur le vélo.

TTFL TENNIS DE TABLE FLAVI LOISIRS

Président : Éric Dal
05 55 36 95 34

Motivés par une envie commune de jouer au tennis de table à Flavignac, nous avons créé TTFL début 2020.

Notre objectif est la pratique en loisirs de ce sport (que nous avons tous pratiqué il y a plus ou moins longtemps !) dans la convivialité.

Nous ne sommes pas affiliés à une fédération sportive.

L'activité se déroule à la maison des associations les mardis et vendredis de 18h à 22h. Au plaisir de nous retrouver autour des tables pour des parties disputées !



Membres du bureau :
Éric Dal, Président
Michel Doizon, Trésorier
Dominique Fonteneau, Secrétaire



CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE SAINT-FORTUNAT

Co-présidentes : Nadine 06 84 31 41 81 et Marie-Hélène 06 77 66 87 22

La rentrée de la Gymnastique Volontaire de Flavignac a eu lieu début septembre avec de nombreux arrivants.

Les cours ont lieu comme les années passées le lundi de 20h à 21h avec un animateur, Florian et le jeudi de 15h15 à 16h15 avec une animatrice, Jill.

Le club a organisé une balade historique le dimanche après-midi 8 octobre, animée par l'historien Jean François Boyer, aussi habitant de la Commune. Une quarantaine de personnes étaient présentes.



Balade historique 8 octobre 2023

Cette randonnée a permis aux participants de rallier Flavignac aux Cars sur une portion du GR 89 Michel de Montaigne allant de Lyon à Bordeaux. C'est l'itinéraire qu'a fait en 1581 le philosophe et humaniste qui est rentré d'Italie pour prendre son poste de maire de Bordeaux. Il a fait étape à Limoges puis au château des Cars avant de rallier Thiviers en Périgord.

Pour ce GR, les communes de Flavignac et des Cars ont rouvert sur quelques centaines de mètres un ancien chemin public permettant une liaison entre le lac Saint-Fortunat et le château des Cars.

Jean François Boyer a insisté sur les liens historiques étroits entre Flavignac et Les Cars. Flavignac trouve ses origines dans une *villa* gallo-romaine qui évolua en village dans le haut Moyen-Age et devint le chef-lieu d'une vaste paroisse située, au nord, sur les terres agricoles du plateau de Limoges et, au sud, sur les monts de Châlus qui marquent dans ce secteur le partage des eaux entre le bassin de la Loire et celui de la Dordogne. C'est dans la partie sud et boisée que fut créé peu après l'An Mil le village des Cars. Il fut donné à l'abbaye Saint-Martial de Limoges qui y fonda un prieuré vers 1100.

Une première fortification fut établie, au 12^e ou 13^e siècle, à côté du village. D'abord aux mains d'une famille de Barry, elle parvint par un mariage au début du 14^e siècle à Audoin de Pérusse.

Pendant plusieurs siècles, les Pérusse, devenus « des Cars », développèrent une puissante et très riche seigneurie.

Lors de la Première Renaissance, Geoffroi de Pérusse des Cars, conseiller et chambellan du roi de Navarre, revenant des guerres d'Italie, entreprit de transformer la forteresse en une splendide demeure richement décorée comme en témoignent encore quelques remarquables éléments sculptés en calcaire conservés dans le petit musée et la salle lapidaire situés à côté de la mairie des Cars. Les participants ont pu aussi voir tous les objets trouvés au cours des nombreuses fouilles du château.

Les randonneurs ont également pu apprécier l'ampleur des aménagements, encore perceptibles accompagnant le château : écuries de la Renaissance, cours et jardins, pièces d'eau mais aussi les boulevards d'artillerie ajoutés lors des guerres de religions. Passant ensuite dans l'ancien bourg prioral groupé autour de l'église, ils ont pu jeter un œil sur la très belle croix reliquaire en argent du 13^e siècle conservée dans le trésor de l'église et qui fut l'objet au 17^e siècle d'un curieux conflit entre le curé de Flavignac - Les Cars et le seigneur François de Pérusse des Cars.

Revenus à Flavignac par un autre chemin, les participants ont pu tous se retrouver à l'extérieur car le soleil et la chaleur étaient au rendez-vous pour déguster un goûter offert par l'association.



Balade historique 8 octobre 2023

Une randonnée aura lieu au printemps, la date et le lieu ne sont pas encore fixés.

La Gymnastique Volontaire accueille toujours le cinéma itinérant, Cinéplus en Limousin. Les projections ont lieu le deuxième mercredi du mois à 20h30 à la salle des fêtes de Flavignac.

L'association propose 2 cours d'essai gratuits, en début d'année ou en cours d'année ; il n'est jamais trop tard pour bouger, respirer et faire de l'exercice. Du matériel est mis à disposition des adhérents.

ASSOCIATIONS DANSES / CHANTS

CADANSES FOLK

Contact :

05 55 37 58 57 ou 06 83 94 75 25

Site web : <http://cadansesfolk.org/>



Cadanses Folk : La danse traditionnelle, qu'est-ce que c'est ?

La danse traditionnelle désigne des danses d'origine populaire, puisqu'elles se dansaient dans les villages et faisaient partie d'un ensemble de savoirs venant du passé. Ces danses nous ont été transmises de génération en génération. Cependant elles ne restent pas figées ou immuables car en les pratiquant, en les faisant vivre, les musiciens et les danseurs les font évoluer, les modernisent, les rendent plus actuelles.

Les bals traditionnels (ou bal folk) sont apparus dans les années 70. Musiciens et danseurs se retrouvent pour un grand moment de convivialité et d'échange. Les danses traditionnelles sont adaptées, quelquefois simplifiées pour que tout le monde puisse s'amuser, les novices étant entraînés par les initiés. On y danse sans costume et les danseurs ne se donnent pas en spectacle mais vivent pleinement ces moments de plaisir et de joie partagée. Différentes formes sont proposées : en cercle (cercle Circassien), en quadrette (Avant Deux, Bourrée) en ligne, en cortège (Chapelloise), seul, en couple (Valse, Scottisch, Mazurka) à six, huit, etc... Les musiciens jouent des airs traditionnels souvent arrangés à leur manière ou des airs de leur propre création. Leurs musiques invitent les gens à bouger et à se rencontrer. Les instruments les plus fréquemment utilisés sont des violons, des accordéons diatoniques, des guitares, des flûtes, des vielles à roue et diverses percussions.

La danse folklorique désigne communément aujourd'hui une pratique d'imitation des danses d'autrefois et leur représentation lors de spectacles dansés par des groupes folkloriques composés de danseurs costumés. Bien souvent, ces danses et musiques, fixées de façon immuable, sont loin de correspondre à la réalité de la danse traditionnelle, univers dans lequel elles étaient et elles sont en variation permanente, selon le talent d'expression de chacun, en perpétuel mouvement au gré du temps et de l'espace.

Si ces quelques lignes vous ont donné envie de découvrir, de pratiquer toutes ces belles danses, n'hésitez pas à venir nous rencontrer à la salle des fêtes de Flavignac, un mardi sur 2, de 20h30 à 22h30. Anne-Marie anime dans la bonne humeur un atelier d'apprentissage et d'entraînement suivi d'un « mini bal » animé par différents groupes de musiciens.

Différentes manifestations sont prévues pour 2024

Veillée le samedi 3 février : bal gratuit ouvert à tous, différents groupes de musiciens animeront la soirée.



Cercle pendant le bal du 27 juin 2023

Soirée crêpes et bal le mardi 6 février : réservée aux adhérents.

Bal breton/limousin le samedi 30 mars : l'après-midi un stage permettra d'apprendre les danses bretonnes proposées en soirée pendant le bal.



Tornarem

Tradi-Thé le dimanche 26 mai : venez danser, comme pour un thé dansant, le dimanche après-midi.

Repas et mini bal le mardi 25 juin : soirée réservée aux adhérents.



Les Bonnets Verts

Venez nombreux, vous serez les bienvenus.



Toute notre énergie pour améliorer votre logement



Un projet de rénovation énergétique ?
 Une question sur les techniques d'isolation ?
 Une question sur les aides disponibles ?

05 55 14 88 42
contact@novhabitat87.fr
www.novhabitat87.fr

Nos conseillers sont à votre écoute
 du lundi au jeudi de 9h à 12h et de
 13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 12h.



Pour garantir un accès équitable au service sur toute la Haute-Vienne, les conseillers de Nov habitat 87 assurent des permanences régulières dans chaque communauté de communes. Attention, l'accueil se fait uniquement sur rendez-vous !
 >> + d'info sur www.novhabitat87.fr/permanences/

Nov habitat 87 vous accompagne gratuitement et de manière neutre pour définir votre projet de rénovation énergétique.

Les conseillers vous apportent des conseils techniques, vous informent sur les aides auxquelles vous avez droit et vous orientent vers les organismes publics les plus adaptés à vos besoins.

Nov habitat 87 est un service gratuit proposé par le Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV), le Conseil Départemental et les 12 communautés de communes du département, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Nov habitat 87 est le service public de la rénovation énergétique en Haute-Vienne pour les particuliers (hors Limoges Métropole)

action portée par :



Attention aux arnaques à la rénovation !

Pour rappel, les organismes publics (Anah, MaPrimeRénov'...) ne font jamais de démarchage en porte-à-porte ou par téléphone. Le démarchage téléphonique concernant la rénovation énergétique est d'ailleurs interdit depuis juillet 2020. Merci de remonter les cas constatés à

Nov habitat 87



L'essentiel des conseils communautaires

01/06/2023

Espace Juliette Gréco
Saint-Maurice-Les-Brousses

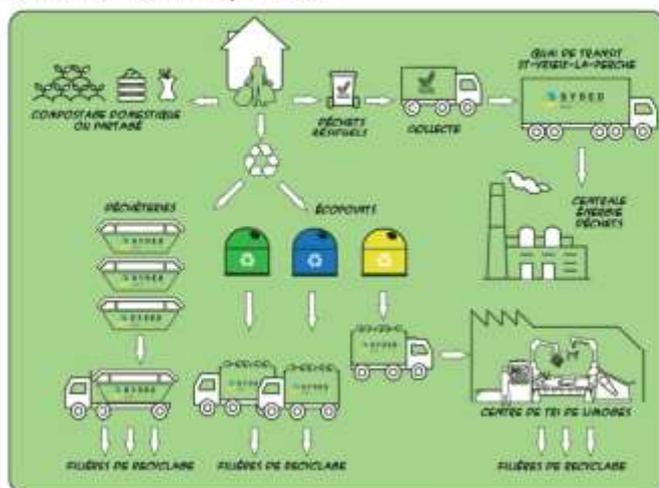
Ce conseil avait essentiellement vocation à informer les élus sur la prévention et la gestion des déchets par le Syndicat départemental d'élimination des déchets de la Haute-Vienne (SYDED 87)

Alain AUZEMERY, Président du SYDED 87 et Emmanuel LATHIERE, Directeur du SYDED 87 ont présenté les missions et le fonctionnement du syndicat, ainsi que ses actions de prévention et de gestion des déchets afin de mesurer :

- les interactions entre la Communauté de communes qui assure la collecte des déchets et certaines actions de prévention et le SYDED,
- la complexité des enjeux de gestion des déchets actuels et à venir.

Ceci afin d'apporter les outils nécessaires à la prise de décision des élus communautaires sur la collecte et la gestion des déchets.

Ils ont ensuite présenté leur **projet de territoire économie circulaire** qui va préparer l'avenir de la gestion des déchets en ouvrant de nouvelles voies afin d'en réduire la production.



Leur intervention s'est terminée par une demande **d'adhésion** de la Communauté de communes à une **motion visant à s'opposer** au projet du gouvernement de mettre en place **une consigne des bouteilles en plastique** dans un objectif de recyclage qui vient déstabiliser la dynamique positive déjà engagée en la matière. Les membres conseil du communautaire ont voté à l'unanimité cette motion.

Le conseil s'est poursuivi avec les autres points à l'ordre du jour, le Président - Emmanuel Dexet a mis au vote :

- Le projet de renouvellement du parc des ordinateurs en accès public du **réseau des médiathèques**. Il s'agit de remplacer 11 unités centrales et 1 ordinateur portable. Cet investissement peut faire l'objet d'une subvention de 50% par la DRAC et de 25% par le Conseil départemental.
- L'octroi de **subventions pour 2 projets de réhabilitation de logements** dans le cadre du Programme Départemental de l'Habitat (PDH) pour du montant total de 1 250 €
- La réalisation d'un **audit énergétique du centre social Jean-Jacques Rousseau** à Nexon (propriété de la Communauté de communes). Le SEHV (Syndicat Énergies Haute-Vienne) est mandaté pour réaliser cette étude afin d'engager des travaux d'amélioration énergétique et l'installation de photovoltaïque.

Les membres du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité ces propositions.

19/09/2023

Salle polyvalente
Saint-Hilaire-Les-Places

Finances

Tickets Culture Jeunes : le coût pris en charge par la Communauté de communes sera désormais versé directement aux associations bénéficiaires. L'État ayant augmenté sa participation au fonctionnement des France Services, **une subvention complémentaire de 5 000 €** est versée à l'Association d'Animation et de Jeunesse du Pays de Nexon (**AAJPN**) pour le France Services de Nexon.

La convention de prêt de matériel aux associations sera modifiée afin de prévoir la facturation des gobelets (1 €) et/ou matériel détérioré (prix d'achat), non rendu ou perdu.

Aménagement du Territoire et Environnement

Eau et assainissement : Afin de préparer le **transfert** obligatoire en 2026 des compétences **Assainissement collectif et Alimentation en eau potable**, une étude prospective, juridique et financière préparatoire à ce transfert est engagée.

Gestion des déchets : Présentation du **rapport annuel 2022** du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (disponible sur notre site internet).

Urbanisme : La Communauté de communes prescrit une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi des Monts de Châlus. Après enquête publique, cela permettra de se prononcer sur l'intérêt général du projet éolien citoyen sur Bussière-Galant et Rilhac-Lastours et d'envisager l'impact sur le PLUi.

Services aux publics

Espace France Services : La Communauté de communes et la commune de Châlus souhaitent créer un lieu regroupant l'Espace France Services et d'autres activités (accueil ados, tiers lieu, espace de vie sociale...). Afin de disposer d'un accompagnement de la Banque des territoires, une candidature d'Appel à manifestation d'intérêt « Lieux innovants, lieux accueillants » France services est déposée.

Habitat : Pour accélérer les procédures d'attribution des aides de la Communauté de communes au titre du Programme Local de l'Habitat (PLH) - Aides à l'habitat - le Président a désormais une délégation de signature.

Réseau de lecture : Reconstitution de la convention de groupement de commandes pour l'achat de petit matériel de bibliothèque avec le département de la Haute-Vienne.

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

La Convention Territoriale Globale : signée le 26/09/2023 avec la CAF et le Conseil Départemental 87 prend la suite des Contrats Enfance Jeunesse, avant porté par le CIAS, pour une durée de 5 ans (2023 -2027).

C'est un projet social de territoire partagé (mobilisation des acteurs du territoire) autour de 6 thématiques qui pourra être soutenu par la CAF.

Pour rappel le montant CAF 2022 (ALSH, RPE, Multi-accueils, coordination) est de 129 473 €.

Les membres du Conseil communautaire ont voté les délibérations à l'unanimité.



Office de tourisme

UNE NOUVELLE FAÇON DE DÉCOUVRIR L'ÉGLISE DE FLAVIGNAC

Votre office de tourisme vous en parlait il y a quelques mois dans votre bulletin communautaire, elle est enfin là ! L'Église de l'Assomption-de-la-Très-Sainte-Vierge de Flavignac vient de se doter d'une visite virtuelle accessible sur place grâce à un QR-code situé à l'entrée de la nef, mais également accessible de chez vous en vous rendant sur le site www.visitlimousin.com.



Il vous suffit pour cela de vous rendre sur place, de scanner le QR-code à l'entrée de l'édifice, de démarrer votre visite et enfin de percer les secrets du patrimoine qui vous entoure.



Version papier également disponible sur place.



N'attendez plus, venez-la (re)découvrir !

La cabane à Plume(s), retour sur un voyage au cœur de l'imaginaire

Les 13 et 14 octobre derniers, un spectacle de grande envergure a été proposé par le Parc naturel régional Périgord-Limousin, dans le cadre de ses Journées du Parc 2023. Le nouveau spectacle de marionnette géante *La cabane à Plume(s)*, de la Compagnie l'Homme debout, était au programme. Ce spectacle prenait dans les rues de la commune de Piégut-Pluviers qui accueillait l'événement.

Une soixantaine de bénévoles s'étaient mobilisés toute la semaine pour participer à la réalisation du spectacle et des journées du parc.

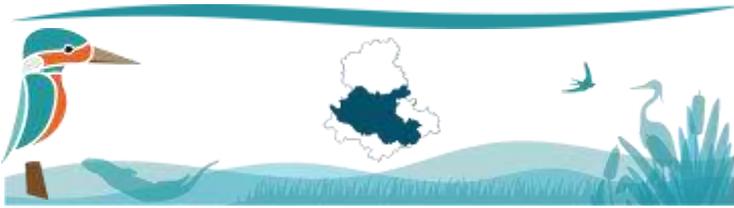
De la soirée du vendredi 13 octobre à la nuit du samedi 14 octobre, les différents chapitres de l'histoire de Plume, la marionnette géante, se sont succédé. Le samedi, les professionnels des métiers d'art, les artistes et les associations du Périgord-Limousin ont animé une journée dédiée aux oiseaux avec des concerts, des contes, des ateliers créatifs, et bien plus encore. Le parc, la compagnie et leurs partenaires étaient également présents pour inviter petits et grands à se préparer au grand final du spectacle. Les habitants pouvaient alors rejoindre le cortège du peuple-oiseaux, en se fabriquant un costume et en apprenant des chants, ou choisir de prendre part au spectacle en tant qu'acteurs ou techniciens aux côtés de la compagnie.



Le samedi 14 au soir, la magie a opéré. Dans une ambiance onirique, accompagné par les chants et les jeux de lumière, le cortège costumé s'est avancé dans la nuit. La marche des oiseaux, dernier acte du spectacle, a pris vie. Dans une grande déambulation, 2000 spectateurs ont accompagné Plume, la marionnette de sept mètres de haut, dans son combat.

Un projet que la commune de Flavignac a fait vivre notamment en accueillant la cabane du Périgord-Limousin.

Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)



Le rôle majeur des ripisylves et des haies face aux inondations, pour une bonne qualité des eaux et en faveur de la biodiversité. On vous aide à en replanter...

L'actualité pluviométrique des dernières semaines et les inondations qui traversent plusieurs régions de la métropole rappellent combien la prévention et la gestion du risque sont importantes.

En Haute-Vienne et particulièrement sur le bassin de la Vienne, les dernières inondations ont été provoquées par d'importantes pluies orageuses très localisées. Plusieurs phénomènes peuvent aggraver les inondations :

- la présence d'embâcles sur les rivières qui peuvent obstruer les biens publics tels que les ponts et faire barrage à l'écoulement de l'eau,
- de forts ruissellements et une érosion de terres arables qui obstruent les fossés d'évacuation et entraînent des débordements sur des routes, dans des villages ou dans des centres bourgs,
- des rivières qui ne sont plus dans leurs lits d'origine aussi appelé talweg ou avec des bassins versants fortement urbanisés.



Le SABV tient à rappeler quelques fondamentaux, ses outils et des actions pour maintenir une veille et des opérations de prévention face à ces risques.

Concernant les boisements de berges, il est rappelé que l'entretien quotidien relève de la responsabilité des riverains (*article L. 215-14 du code de l'environnement*). Néanmoins, la collectivité peut s'y substituer au frais et risques des riverains dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général ou d'urgence donnée par le Préfet.



Le SABV assure quotidiennement des opérations de restauration sur de nombreux cours d'eau pour limiter les risques d'inondations sur des secteurs avec des enjeux majeurs. Très récemment, des travaux ont été mis en œuvre sur la Ligoure ou la Briançe par exemple. Pour faciliter le maintien et le renouvellement de ces boisements de berges, laissez pousser une ripisylve suffisamment large pour que les racines des arbres et arbustes retiennent les berges des rivières mais également se tiennent entre elles... Le SABV peut également vous accompagner techniquement et financièrement dans des replantations...

Concernant les ruissellements, les plantations de haies sur talus perpendiculairement aux flux des eaux sont également des solutions qui peuvent être déployées, accompagnées et largement financées, n'hésitez pas à nous contacter ! Elles sont une solution complémentaire à la couverture de sols.



Pour en savoir plus :

www.syndicat-bassin-vienne.fr

☎05.55.70.77.17 - contact@syndicat-bassin-vienne.fr

NAISSANCES

Benjamin ALIPHAT le 10 avril à Limoges
 Maya, Marie, Yvonne DEHON TAILLEFER le 21 octobre à Limoges
 Éloi MERCIER le 3 avril à Limoges
 Romain REBEIX le 27 février à Limoges
 Clarysse, Aude, Aurélie TOURNOIS le 30 mai à Limoges
 Léo Noé TRIGNAC GLANDUS le 2 juillet à Flavignac
 Robin, Timéo VAUZELLE le 16 janvier à Limoges

MARIAGES

Cathia, Hélène, Christiane CARON et Violaine BUISSON le 9 septembre

Avis aux nouveaux habitants

Depuis de nombreuses années, la mairie offre à tous les nouveaux habitants un dossier d'accueil destiné à faciliter leur installation dans la Commune.

Celui-ci comprend le plan guide de la Commune, la liste de tous les numéros et adresses utiles, l'organisation du Conseil municipal et des services municipaux, de l'école, des différentes régies, etc. Il inclut également la liste de tous les commerçants, artisans et professionnels de la Commune ainsi que les coordonnées et une brève présentation des associations locales. Il comprend aussi des renseignements pratiques concernant, par exemple, l'inscription sur la liste électorale, le dépôt de permis de construire, etc. Autant de renseignements susceptibles d'éviter des pertes de temps en recherches inutiles.

Si vous êtes nouvellement arrivés dans la Commune, nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de mairie pour retirer gratuitement votre dossier d'accueil.

DÉCÈS

Madeleine BONTEMPS veuve CLAVAUD le 23 février à Flavignac
 Marie-Françoise BREUILH veuve MAURY le 28 mars à Ladignac-le-Long
 Raymonde CHAMBINAUD veuve PARAUD le 24 septembre à Flavignac
 Roger DUPINET le 6 décembre à Limoges
 Brigitte, Françoise, Yvonne FAURIAT veuve BROUSSAUD le 12 janvier à Limoges
 Yvonne FAYE le 24 mars à Cœuvres-et-Valsery
 Marie Christine FLEURAT le 27 janvier à Limoges
 Patrick, Louis, André GAYOT le 23 août à Limoges
 Jeanne, Denise GIRY veuve TEYSSIER le 4 février à Nexon
 Eddy, Cyrille, Dominique HERPIN le 11 juin à Flavignac
 Odette Marie Antoinette MAZABRAUD le 10 mai à Les Cars
 Henri Léon PAULIAT le 12 décembre à Châlus
 Amélie, Suzanne QUINQUE veuve FRUGIER le 25 février à Flavignac
 Daniel, André RATINAUD le 25 février à Saint-Yrieix-la-Perche
 Pierre RATINAUD le 29 janvier à Limoges
 Bernard, Jacques RICHARD le 24 juin à Flavignac
 Sandrine ROCHEUX le 30 novembre à Flavignac
 Michael, Patrice ROUGIER le 22 décembre à Flavignac

MAIRIE

Mairie de Flavignac
87230 Flavignac
05 55 39 11 14
mairie-flavignac@wanadoo.fr
www.flavignac.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 14h - 17h
Mardi : 9h - 12h et 14h - 17h
Mercredi : 9h - 12h et 14h - 17h
Jeudi : 14h - 17h
Vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h

Le secrétariat est fermé tous les samedis suivant un Conseil municipal.

Attention ces horaires sont susceptibles de modifications. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

PERMANENCE DU MAIRE

Christian DESROCHE :
lundi après-midi et mercredi matin sur RDV

PERMANENCES DES ADJOINTS

Patrick PRECIGOUT :
samedi matin sur RDV

Claudine PRADIER :
mercredi après-midi sur RDV

François GAYOT :
samedi matin sur RDV

Caroline DUPEYROUX :
mercredi matin sur RVD

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

1^{er} mardi du mois de 14h à 16h30 sur rendez-vous ou 05 55 09 80 73 en dehors de cette permanence.

SERVICES

Bureau de Poste

Du lundi au vendredi de 13h45 à 16h30
Le samedi de 11h à 12h
Horaire pour la levée du courrier : 15h00

Électricité

En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique, contacter les services de ENEDIS au 09 726 750 87.

Eau

En cas de fuite ou de problème liés à la distribution d'eau, contacter le Service des Eaux des 3 Rivières au 05 55 04 09 09.

Téléphone

En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone, contacter votre opérateur.

Ordures ménagères

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus au 05 55 78 67 94.

Horaires des déchèteries

Mise à jour 03/03/2023 - SYDED

	Châlus Les Ganes (D901) Route d'Oradour 06 20 91 67 21	Nexon Voie de contournement 06 20 91 21 45	St-Martin-le-Vieux ZA de « Bel Air » (D20) 05 55 31 02 11
Lundi	9h-11h45 14h-17h15	Fermée	9h-11h45 14h-17h15
Mardi	Fermée	9h-11h45 14h-17h15	Fermée
Mercredi	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15
Jeudi	Fermée	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15
Vendredi	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15
Samedi	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15

Pensez zéro déchet !

Retrouvez toutes les informations du SYDED

05 55 12 12 87

www.syded87.org

contact@syded87.org